

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

### **DÉCISION N° DP2025\_130 - POPULATION DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais souhaite proposer une activité estivale de projections de films en plein air nommée «Le Grand Ciné»,

Considérant l'opportunité d'obtenir une subvention pour financer cette manifestation auprès du Conseil départemental de Saône-et-Loire et de l'Allier,

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver les modalités de financement de la manifestation culturelle «Le Grand Ciné» pour 2026 suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

<b>Désignation</b>	<b>Dépenses (TTC)</b>	<b>Désignation</b>	<b>Recettes (TTC)</b>
<b>Prestataire de diffusion</b>		<b>Subventions</b>	
Contrat de diffusion	30 000	CD71	6 000
<b>Communication</b>		<b>CD03</b>	1 000
Brochures / Banderoles	2 000	CR ARA	0
		CR BFC	0
<b>Taxes</b>		<b>Autres</b>	
SACEM	1 000	Recette billetterie (Gratuit)	0
		Autofinancement Le Grand Charolais	26 750
<b>Autres</b>			
Fournitures non stockées - alimentation	250		
Fournitures non stockées - Fournitures de petits équipements	500		
<b>TOTAL</b>	<b>33 750 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 750 €</b>

**Article 2 :** De solliciter auprès des Départements de l'Allier et de Saône-et-Loire les subventions afférentes pour le Grand Ciné 2026.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**Article 4 :** La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

=====

Fait à Paray-le-Monial, le 11 décembre 2025,

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**